



Direction Générale des Ressources Humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire

Bilan du mouvement interacadémique des personnels enseignants du 2nd degré

Observation de la base mouvement au 28 avril 2015



Année 2015

Sous-direction de la gestion des carrières DGRH B2
Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré

SOMMAIRE

1-	LES CARACTERISTIQUES DU MOUVEMENT INTERACADEMIQUE 2015	2
1.1	Les modifications apportées aux règles :	2
1.2	Le dispositif « INFOMOBILITE »	2
1.2.1	1er volet : l'information et le conseil aux personnels	3
1.2.2	2ème volet : la communication des résultats	3
2-	LES DEMANDES DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT DES TITULAIRES	4
2.1	Une tendance à la baisse qui se poursuit	4
2.1.1	Evolution globale des demandes de participation	4
2.1.2	Evolution par corps des demandes de participation	4
2.2	Le profil des candidats	5
2.2.1	L'âge moyen	5
2.2.2	L'ancienneté de poste	5
2.2.2.1	Deux tiers des candidats ont moins de 6 ans d'ancienneté de poste	5
2.2.2.2	Une ancienneté de poste moyenne par corps homogène	6
2.3	La typologie des demandes	6
2.3.1	Les demandes formulées au titre de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984	6
2.3.1.1	Les priorités de mutation au titre du rapprochement de conjoints	6
2.3.1.2	Les priorités de mutation au titre du handicap	8
2.3.2	L'éducation prioritaire	9
2.3.3	Les autres types de demandes	10
2.3.3.1	La convenance personnelle	10
2.3.3.2	La mutation simultanée	10
2.3.3.3	Le vœu préférentiel	10
2.3.3.4	Le rapprochement de résidence de l'enfant	10
2.4	La répartition des demandes selon les académies	11
2.4.1	Les demandes d'entrée :	11
2.4.2	Les demandes de sortie	11
3-	LES RESULTATS DU MOUVEMENT DES TITULAIRES	12
3.1	Les demandes satisfaites	12
3.1.1	Le taux de mutation global	12
3.1.2	Le taux de mutation par corps	12
3.2	Le profil des candidats ayant obtenu satisfaction	13
3.2.1	L'âge moyen	13
3.2.2	L'ancienneté de poste	13
3.3	Les satisfaits selon la typologie des demandes	14
3.3.1	Les demandes satisfaites au titre de l'art 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984	14
3.3.1.1	La satisfaction des demandes de priorité au titre du rapprochement de conjoints	14
3.3.1.2	Focus sur les demandes de rapprochement de conjoints non satisfaites	15
3.3.1.3	La satisfaction des demandes de priorité au titre du handicap	17
3.3.1.4	La satisfaction des demandes relevant de l'éducation prioritaire	17
3.3.2	Les autres types de demandes	18
3.3.2.1	La satisfaction des demandes en convenance personnelle	18
3.3.2.2	La satisfaction des demandes de mutations simultanées	18
3.3.2.3	La satisfaction des demandes au titre du vœu préférentiel	19
3.3.2.4	La satisfaction des demandes au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant	19
3.4	La répartition des demandes satisfaites par académie	19
3.4.1	Résultats des demandes d'entrée	20
3.4.2	Résultats des demandes de sortie	20
4-	LE MOUVEMENT DES NEO-TITULAIRES	21
5-	LES MOUVEMENTS SPECIFIQUES	23
6-	FOCUS SUR LES NOUVEAUTES 2015	24
7-	FOCUS SUR LES PLP	26
8-	LES CHIFFRES CLES	37

1- LES CARACTERISTIQUES DU MOUVEMENT INTERACADEMIQUE 2015

Le mouvement national à gestion déconcentrée 2015 (MNGD 2014) s'inscrit dans la continuité de celui de 2014 :

Cependant, deux modifications principales ont été apportées :

- Suite à la refondation de l'éducation prioritaire et la prise en compte du nouveau dispositif REP/REP+, la classification APV a été supprimée au mouvement 2015 en tant que telle et circonscrite à la seule éducation prioritaire étendue au sens large (établissements classés REP+, établissements relevant de la politique de la ville et REP). Un dispositif transitoire de sauvegarde destiné à ne pas faire perdre les droits acquis pour une durée de 3 mouvements a été mis en œuvre.
- Par ailleurs, la revalorisation de la bonification attribuée aux ex enseignants contractuels de l'enseignement public dans le second degré selon leur classement au 1^{er} septembre 2014.
- Le dispositif individuel d'aide et de conseil aux candidats, qui vise à les accompagner tout au long du processus de mutation jusqu'à la communication des résultats, a été reconduit.
- Si la participation globale a augmenté (34602) la baisse de la participation des titulaires, continue depuis 2004, se poursuit (16698 demandes en 2015 contre 16806 demandes l'an dernier, soit -0,64%)
- Enfin, les mouvements spécifiques continuent d'être attractifs (7069 demandes cette année contre 6549 demandes en 2014) mais la mobilité reste très largement intra-académique (961 mutés / 1364 soit 70,5%).

Le taux de mutation global chez les titulaires s'élève à 55,1% cette année et augmente donc de 11,2% par rapport à l'an dernier. (43,9% en 2014).

1.1 Les modifications apportées aux règles :

Les règles du mouvement national à gestion déconcentrée 2015 sont définies par la note de service n° 2014-145 du 06-11-2014.

Deux modifications principales apportées cette année :

- La prise en compte de l'évolution de la cartographie de l'éducation prioritaire, à travers la création de bonifications pour les agents affectés en établissements REP et REP+ qui s'ajoutent à celles dont bénéficient les enseignants affectés en établissements relevant de la politique de la ville. Un dispositif transitoire est mis en place pour les établissements précédemment classés APV : les droits acquis en termes de bonification sont constatés au 31 août 2015 et maintenus pendant une durée de 3 mouvements (2015, 2016 et 2017).
- Est introduite également cette année une progressivité dans l'application de la bonification mise en place pour les stagiaires ex non titulaires : précédemment elle était de 100 points sur tous les vœux. Désormais elle sera corrélée à l'échelon de reclassement, lui-même revu à la hausse du fait de la suppression de la clause dite du butoir (100 points jusqu'au 4^{ème} échelon, 115 points au 5^{ème} échelon et 130 points à partir du 6^{ème} échelon) ; cette mesure doit permettre de favoriser dans la mesure du possible le maintien dans leur académie d'origine des stagiaires lauréats de concours réservés.

1.2 Le dispositif « INFOMOBILITE » d'information, de conseil et de communication des résultats reconduit

Le dispositif INFOMOBILITE initié en 2009 a été reconduit en 2014. Il comportait deux phases distinctes :

- L'information et le conseil aux personnels.
- La communication des résultats.

1.2.1 1^{er} volet : l'information et le conseil aux personnels

Ce service a été mis en œuvre par une société privée dotée d'une infrastructure technique dédiée. Les opérateurs téléphoniques, formés et encadrés en permanence par les personnels de la DGRH, ont apporté une réponse de premier niveau aux sollicitations des personnels du second degré et du premier degré.

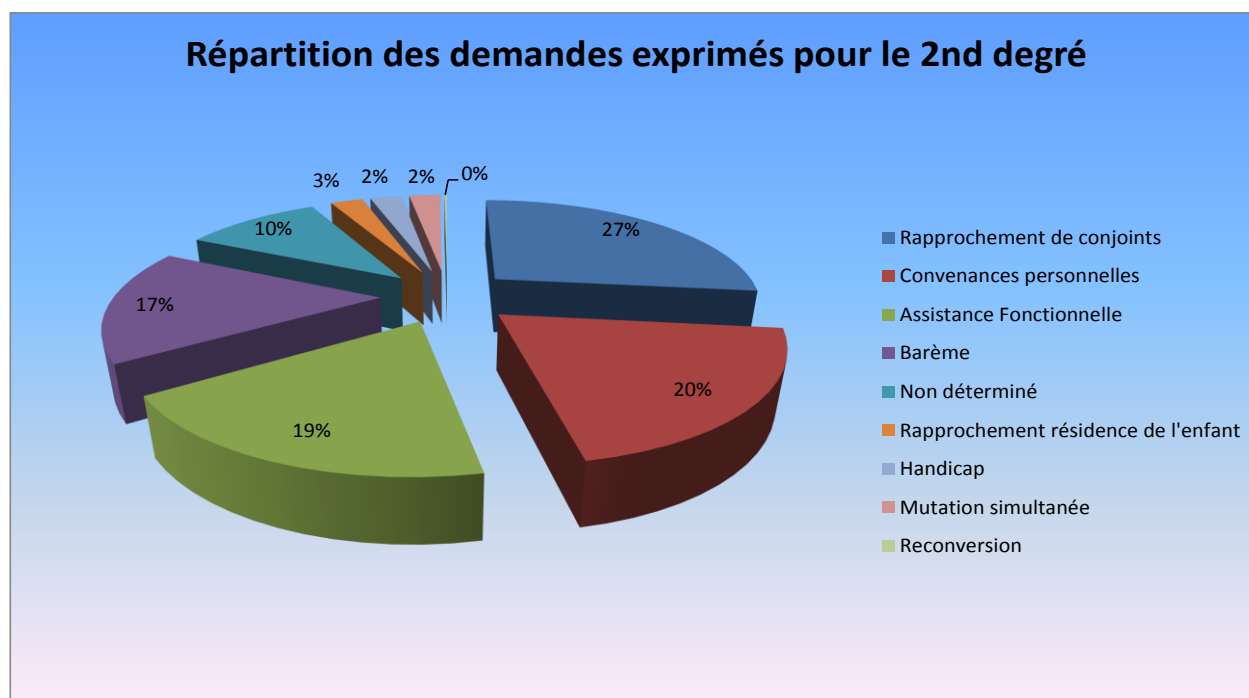
Pour cette première phase, le service INFOMOBILITE a fonctionné sur une large plage horaire, du lundi au vendredi et de 9h00 à 19h00, du 17 novembre 2014, jusqu'à la fin de la période de saisie des vœux, le 9 décembre 2014.

Les téléopérateurs étaient spécialisés pour traiter soit les demandes émanant des personnels du 1^{er} soit celles des personnels du 2nd degré.

La plateforme a reçu au total 8103 appels contre 8403 en 2014 soit une baisse de 3,70% (pour rappel, en 2013 la baisse s'élevait à près de 27% de l'activité), dont 30% pour le 1^{er} degré, 68% pour le 2nd degré et 2% indéterminés (4,1% d'appels abandonnés).

Si le nombre d'appels a de nouveau diminué, la répartition 1^{er} et 2nd degré reste la même.

Ces appels, hors besoin d'assistance fonctionnelle, concernaient principalement des questions liées aux mutations pour rapprochement de conjoint 27%, aux demandes pour convenances personnelles 20%, à de l'assistance fonctionnelle 19% et au barème 17%.



1.2.2 2^{ème} volet : la communication des résultats

La seconde phase, la communication des résultats, comportait deux volets :

- la communication du projet initial ;
- la communication du résultat définitif, à l'issue des commissions paritaires.

Le premier volet consistait à communiquer par mel et sms le projet d'affectation aux personnels du second degré ayant saisi un numéro de portable lors de la saisie de leurs vœux.

Le second volet consistait à annoncer aux personnels, après la tenue des CAPN et FPMN au fur et à mesure du passage des disciplines entre le 4 et le 13 mars, le résultat définitif du mouvement, par un mel et l'envoi d'un SMS :

Les candidats étaient invités à saisir un numéro de portable lors de la saisie des vœux pour avoir connaissance du résultat de leur demande, étant précisé qu'aucun autre usage ne serait fait de ces numéros de téléphone.

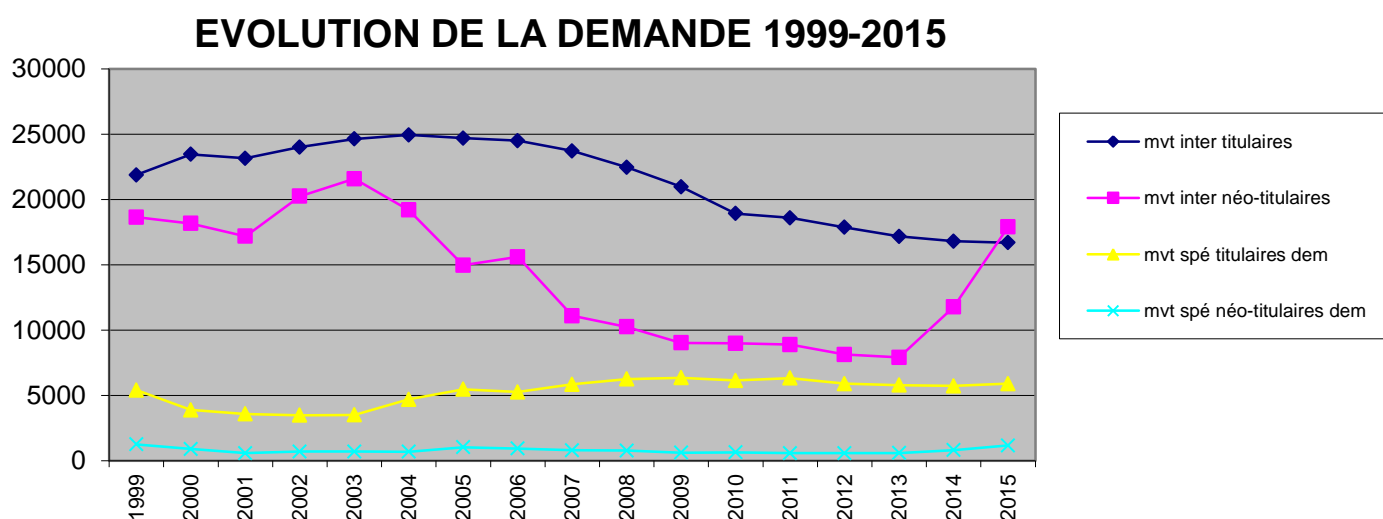
Parallèlement, tous les candidats recevaient un message dans leur boîte I-prof à l'issue de chacune des deux étapes.

2- LES DEMANDES DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT DES TITULAIRES

2.1 Une tendance à la baisse qui se poursuit

2.1.1 Evolution globale des demandes de participation

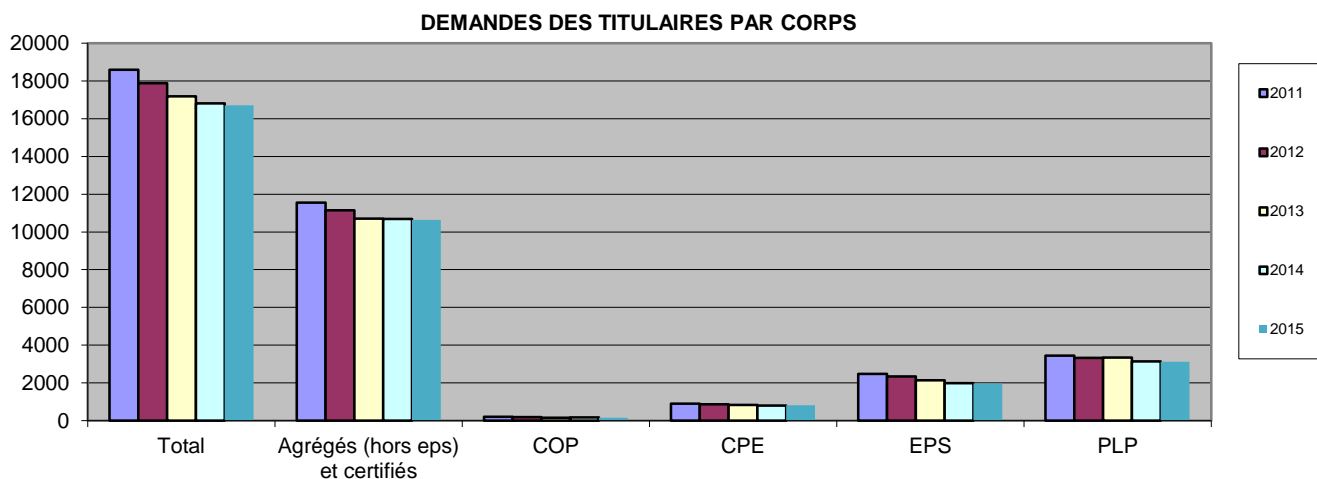
Depuis 2004, la baisse de la demande de mutation interacadémique des titulaires est régulière, elle l'est également cette année.



2.1.2 Evolution par corps des demandes de participation

Globalement depuis 2011, la baisse de la demande de mutation est continue pour les titulaires.

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2011 / 2012 %	Variation 2012 / 2013 %	Variation 2013 / 2014 %	Variation 2014 / 2015 %
Participants	27488	26002	25090	28573	34602	-5,41	-3,51	13,88	21,10
Titulaires	18596	17869	17177	16806	16698	-3,91	-3,87	-2,16	-0,64
Agrégés (hors eps) et certifiés	11560	11139	10700	10689	10644	-3,64	-3,94	-0,10	-0,42
COP	216	195	161	170	150	-9,72	-17,44	5,59	-11,76
CPE	903	868	835	807	814	-3,88	-3,80	-3,35	0,87
EPS	2475	2337	2138	1993	1970	-5,58	-8,52	-6,78	-1,15
PLP	3442	3330	3343	3147	3120	-3,25	0,39	-5,86	-0,86
Néo-titulaires	8892	8133	7913	11767	17904				



2.2 Le profil des candidats

2.2.1 L'âge moyen

L'âge moyen des titulaires demandant leur mutation reste sensiblement le même depuis 2011. Il reste toujours sensiblement moins élevé en EPS (35 ans) que dans les autres corps.

Demandes titulaires

Corps	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Agrégés (hors eps) et certifiés	37	37	36	36	36	35	35	34	34
COP	40	40	40	39	39	38	37	37	37
CPE	38	38	38	38	37	37	36	36	35
EPS	35	35	34	34	34	33	33	33	32
PLP	40	39	39	38	38	37	37	36	36
Total	37	37	36	36	36	35	35	35	34

2.2.2 L'ancienneté de poste

39.2.2.2 Deux tiers des candidats ont moins de 6 ans d'ancienneté de poste

La part des titulaires participant au mouvement avec moins de 5 ans d'ancienneté de poste reste élevée (69,3%) et est en légère hausse par rapport à l'année précédente (68.21%).

ANCIENNETE DE POSTE	2015		2014		2013		2012	
	DEM.	% DEM ; / PARTICIP.	DEM.	% DEM ; / PARTICIP.	DEM.	% DEM ; / PARTICIP.	DEM.	% DEM ; / PARTICIP.
3 ans	8544	51,17%	8136	48,41%	8515	49,57%	9010	50,42%
4 et 5 ans	3027	18,13%	3327	19,80%	3364	19,58%	3457	19,35%
plus de 5 ans	5127	30,70%	5343	31,79%	5298	30,84%	5402	30,23%
Total	16698	100,00%	16806	100,00%	17177	100,00%	17869	100,00%

2.2.2.2 Une ancienneté de poste moyenne par corps homogène

La moyenne d'ancienneté de poste est de 5 ans, depuis 2011.

Corps	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agrégés (hors eps) et certifiés	4	4	4	4	4	4	5	5	5
COP	3	3	4	4	5	5	6	6	6
CPE	4	4	4	4	4	5	5	5	5
EPS	5	4	5	5	5	5	5	5	5
PLP	4	4	4	4	4	5	5	5	5
Total	4	4	4	4	5	5	5	5	5

2.3 La typologie des demandes

2.3.1 Les demandes formulées au titre de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

2.3.1.1 Les priorités de mutation au titre du rapprochement de conjoints

La proportion des demandes en rapprochement de conjoints représente en moyenne 30,57% en 2015. (-0,69 pts par rapport à 2014). Elle est de 25,84% pour les titulaires et 34,99% pour les néo titulaires.

	2012	2013	2014	2015
(Nombre total demande)	26002	25090	28573	34602
Demande en rapprochement de conjoints	7997	7306	8933	10579
part de la demande totale	30,76	29,12	31,26	30,57
Total demande titulaires	17869	17177	16806	16698
Nombre total de demandes des titulaires	5067	4452	4367	4314
% en fonction de la demande des titulaires	28,36	25,92	25,98	25,84
Total demande néo-titulaires	8133	7913	11767	17904
Néo-titulaires RC	2930	2854	4566	6265
% en fonction de la demande des néo-titulaires	36,03	36,07	38,80	34,99

Participants au mouvement interacadémique 2015 en RC avec 2 ans et plus de séparation

Académie demandée en vœu 1	Total demandes	Dont avec bonif de 200 pts non limitrophie	Total mutés	Dont avec bonif de 200 pts non limitrophie	Demandes présentés à l'inter 2014	Dont mutés à l'inter 2014
AIX_MARS.	86	36	69	33	59	19
AMIENS	8	2	8	2	1	1
BESANCON	23	10	21	9	11	1
BORDEAUX	198	127	161	113	128	28
CAEN	38	19	28	13	26	5
CLER.-FER.	56	13	40	11	45	16
CORSE	8	6	7	5	7	1
CRETEIL	14	2	14	2	3	3
DIJON	14	4	14	4	8	4
GRENOBLE	50	32	49	32	20	7
GAUDELLOUPE	6	4	4	2	4	1
GUYANE	3	3	2	2	0	0
LILLE	48	25	31	19	37	10
LIMOGES	17	8	14	6	10	6
LYON	77	43	76	43	52	21
MARTINIQUE	12	9	8	6	9	2
MAYOTTE	2	2	1	1	3	2
MONTPEL.	97	44	81	41	74	23
NANCY-METZ	72	27	59	25	57	22
NANTES	81	46	65	43	44	14
NICE	33	26	32	25	18	5
ORL._TOURS	18	2	17	1	5	2
PARIS	80	23	51	13	46	0
POITIERS	59	30	50	24	34	9
REIMS	16	2	14	2	8	3
RENNES	123	69	109	65	86	19
REUNION	23	21	12	11	19	3
ROUEN	14	5	10	4	9	2
STRASBOURG	39	22	36	21	30	14
TOULOUSE	125	73	94	61	89	31
VERSAILLES	20	6	19	6	8	7
Total général	1460	741	1196	645	950	281

- 65% des enseignants qui ont demandé à participer au MNGD en 2015 avaient déjà sollicité leur mutation en 2014. Parmi eux 281 avaient obtenu un changement d'académie.
- Au global, 53,9% des enseignants en situation de séparation avec leur conjoint depuis au moins 2 ans qui ont obtenu leur mutation, ont bénéficié de la bonification de non limitrophie.

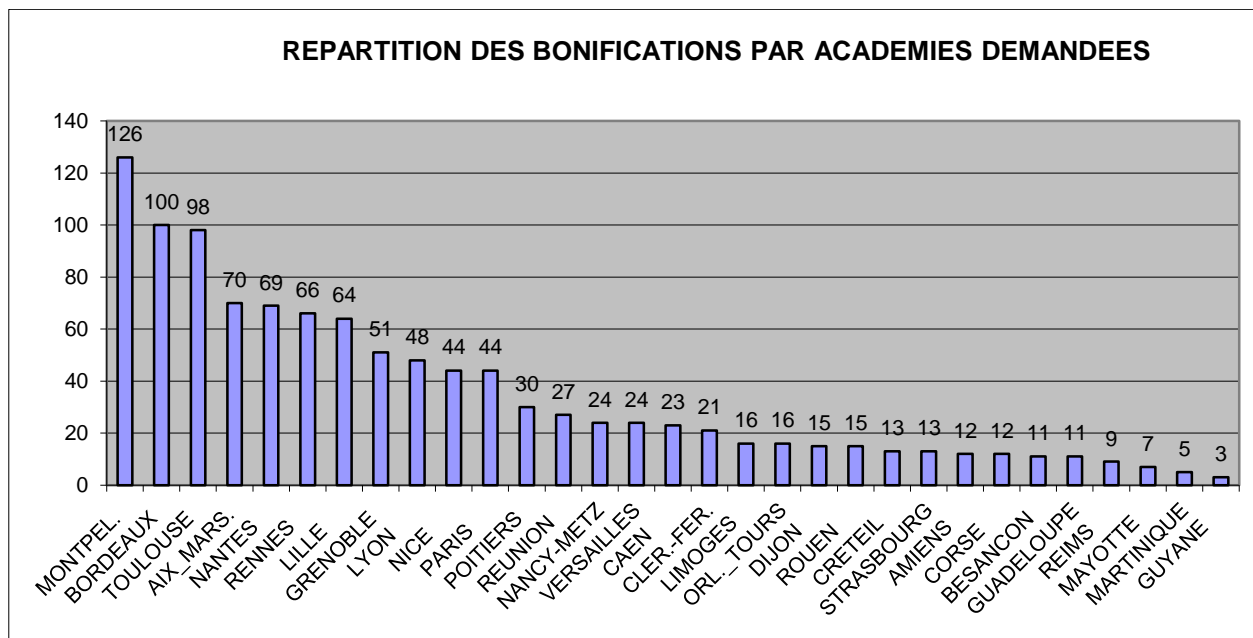
La bonification de non limitrophie accentue fortement les chances de mutation dans les 5 académies suivantes : La Réunion (91,7%), Nice (78,1%), la Martinique (75%), La corse (71,4%) et Bordeaux (70,2%).

En revanche, elle est moins déterminante pour les académies suivantes : Orléans-Tours (5,88%), Reims et Créteil (14,29%).

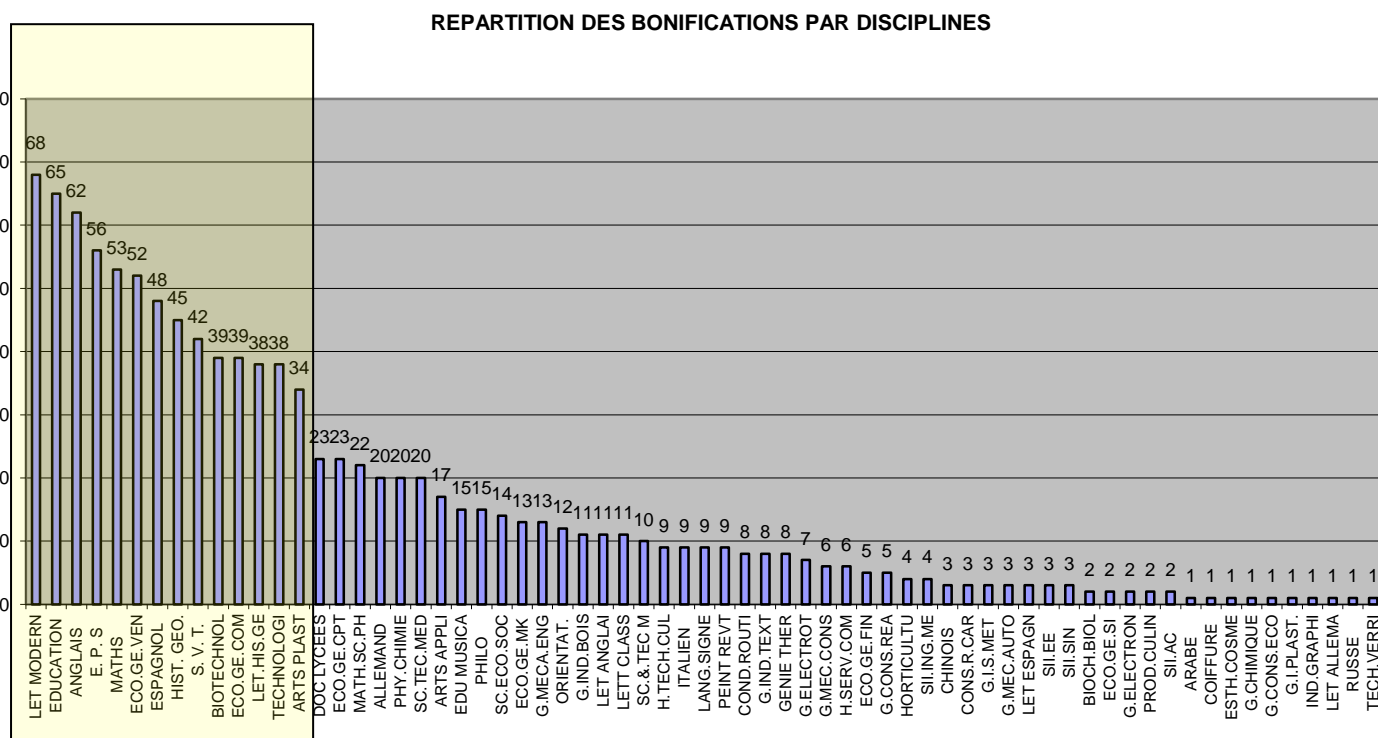
2.3.1.2 Les priorités de mutation au titre du handicap

Depuis 2008, les priorités au titre du handicap sont accordées par les recteurs, qui en ont attribuées 1087 cette année. (805 en 2014)

Les académies bonifiées correspondent, comme lors des précédents mouvements, aux académies les plus attractives.



11 disciplines (avec plus de 40 demandes bonifiées) représentent plus de 71,7% des demandes bonifiées.



2.3.2 L'éducation prioritaire

39 035 agents exercent actuellement dans des établissements classés APV/REP+, 4 397 d'entre eux ont demandé leur mutation, dont 4 172 avec une bonification APV.

Nombre de demandes avec bonification APV/REP+, par corps

Corps	DEMANDES 2013	DEMANDES 2014	DEMANDES 2015
Agrégés (hors eps) et certifiés	904	944	2591
CPE	70	70	266
EPS	255	233	641
PLP	286	305	674
Total	1515	1552	4172

Enseignants titulaires participant au mouvement interacadémique 2015 et 2014

	Demandes					
	Total des participants	Dont en etb « EP »	part des enseignants titulaires en « EP »/total des participants	Dont étiquetés REP + / REP à la RENTREE 2015	part des enseignants titulaires REP+/Rep/ total des participants en EP	dont ne relevant plus de l' »EP » rentrée 2015
2015	16863	4199	24,90%	2165	51,56%	2034
2014	16806	4096	24,37%	2170	52,98%	1926

NB : les demandes recensées dans ce tableau concernent des agents ayant bénéficié ou non des bonifications APV/REP+

L'augmentation des demandes de mutation constatée au titre du MNGD 2015 s'explique par le fait que l'année 2014-2015 s'est caractérisée à la fois par le maintien du dispositif antérieur APV et par la création d'un nouveau dispositif REP+. A cela s'ajoute la mise en place d'une clause de sauvegarde pour les agents en fonction dans un établissement qui ne relève, à la rentrée 2014, ni du dispositif APV, ni de celui des REP+.

Enseignants titulaires mutés au mouvement interacadémique 2015 et 2014

	Mutés					
	Total titulaires mutés	Dont en etb "EP"	part des enseignants titulaires mutés en etab "EP"/total des mutés	Dont étiquetés REP + / REP à la RENTREE 2015	part des enseignants titulaires mutés REP+/Rep/ total des mutés en EP	dont ne relevant plus de l'"EP" rentrée 2015
2015	9171	2609	28,45%	1449	55,54%	1160
2014	7384	1808	24,49%	1025	56,69%	783

2.3.3 Les autres types de demandes

2.3.3.1 La convenance personnelle

Titulaires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Rappel nombre de participants</i>	20971	18925	18596	17869	17177	16806	16698
<i>Demandes en convenances personnelle</i>	6482	5893	5811	5488	5540	5510	5492
Part des demandes en convenance personnelle	30,91	31,14	31,25	30,71	32,25	32,79	32,89

2.3.3.2 La mutation simultanée

Titulaires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Rappel nombre de participants</i>	20971	18925	18596	17869	17177	16806	16698
<i>Demandes en mutation simultanée</i>	2055	1766	1748	1557	1558	1544	1383
Part des demandes de	9,80	9,33	9,40	8,71	9,07	9,19	8,28

2.3.3.3 Le vœu préférentiel

Titulaires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Rappel nombre de participants</i>	20971	18925	18596	17869	17177	16806	16698
<i>Demandes avec bonif. vœu préférentiel</i>	6079	5748	5517	5568	5440	5188	5307
Part des demandes	28,99	30,37	29,67	31,16	31,67	30,87	31,78

2.3.3.4 Le rapprochement de résidence de l'enfant

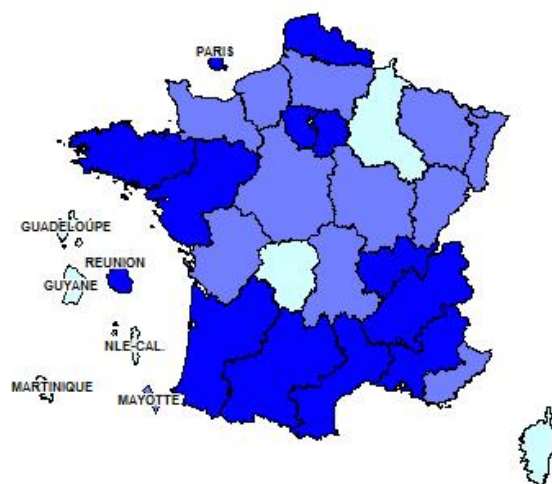
Titulaires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Rappel nombre de participants</i>	20971	18925	18596	17869	17177	16806	16698
<i>Demandes au titre du rapprochement résidence enfant</i>	217	194	196	189	187	197	202
Part des demandes	1,03	1,03	1,05	1,06	1,09	1,17	1,21

2.4 La répartition des demandes selon les académies

2.4.1 Les demandes d'entrée :

Mobilité géographique au mouvement interacadémique 2015

- Plus de 1000 demandes
- Entre 500 et 1000 demandes
- Moins de 500 demandes



13 académies ont été demandées par plus de 1000 titulaires ou néo-titulaires. Elles représentent 67,3% du total des demandes en vœu 1.

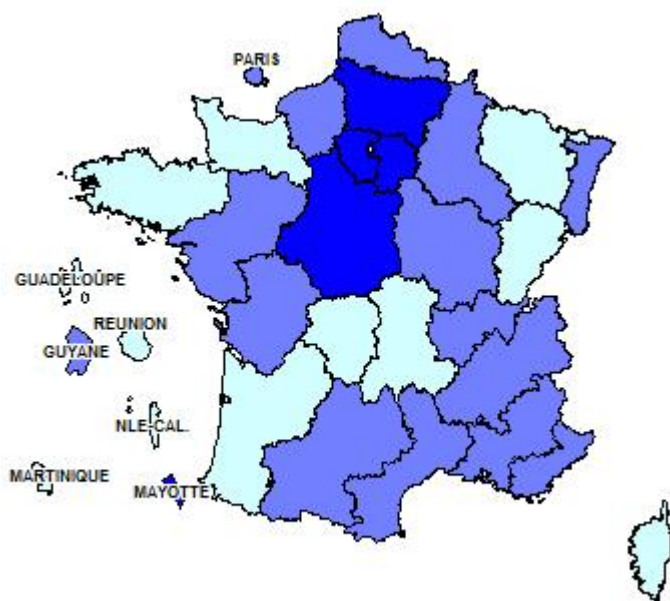
12 académies ont attiré entre 500 et 1000 demandes de titulaires ou néo-titulaires. Elles représentent 26,8% du total des demandes en vœu 1.

6 académies ont été demandées par moins de 500 titulaires ou néo-titulaires. Elles représentent 5,9% du total des demandes en vœu 1.

2.4.2 Les demandes de sortie

Répartition par académie d'origine des demandes des titulaires au mouvement interacadémique 2015

- Plus de 500
- Entre 200 et 500
- Moins de 200



Sur les 16 698 titulaires qui demandent leur mutation, plus de 51% des demandeurs (soit 8 603 personnes) sont originaires de 3 académies qui comptent plus de 900 demandes.

Cette année c'est de nouveau l'académie de Versailles qui enregistre le plus de demandes de sorties :

- VERSAILLES (3 922)
- CRETEIL (3 700)
- AMIENS (981)

A l'opposé, 8 académies métropolitaines enregistrent moins de 200 demandes de sortie :

- NANCY METZ (196)
- BORDEAUX (171)
- CAEN (164)
- BESANCON (146)
- LIMOGES (121)
- RENNES (110)
- CLERMONT-FERRAND (91)
- LA CORSE (39)

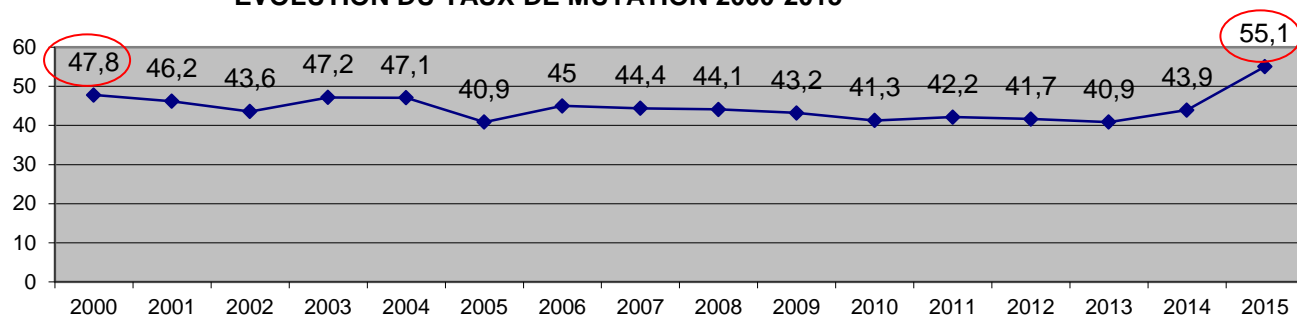
3- LES RESULTATS DU MOUVEMENT DES TITULAIRES

3.1 Les demandes satisfaites

3.1.1 Le taux de mutation global

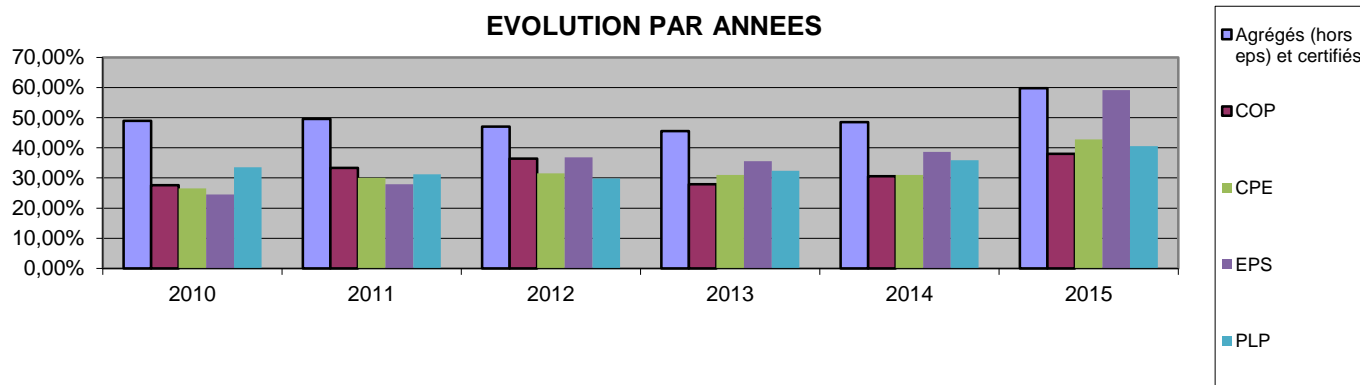
La proportion des titulaires qui ont obtenu une mutation en 2015 est exceptionnellement haute. Le taux de mutation antérieur le plus important s'établissait en 2000 à 47,8%.

EVOLUTION DU TAUX DE MUTATION 2000-2015

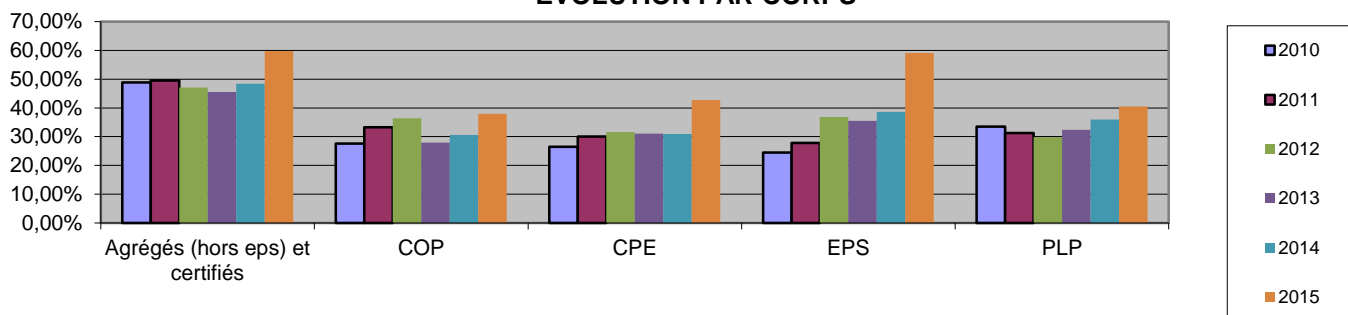


3.1.2 Le taux de mutation par corps

Le taux de mutation est en très nette hausse cette année pour tous les corps.



EVOLUTION PAR CORPS



3.2 Le profil des candidats ayant obtenu satisfaction

3.2.1 L'âge moyen

L'âge moyen des mutés est supérieur d'une année à l'âge moyen des candidats. C'est chez les PLP et les COP qu'il est le plus élevé.

Corps	2015	2014	2013	2012	2011
Agrévés (hors eps) et certifiés	37	38	38	37	37
COP	41	39	39	40	38
CPE	38	37	39	39	38
EPS	35	37	37	37	36
PLP	41	42	41	40	40
Total général	38	39	38	38	37

3.2.2 L'ancienneté de poste

Le taux de satisfaction est en forte augmentation générale cette année et supérieur de 10 points par rapport à l'an dernier concernant les agents ayant une ancienneté de poste supérieure à 5 ans.

ANCIENNETE DE POSTE	2015				Rappel 2014			
	DEM.	% DEM; / PARTICIP.	MUTES	TAUX DE MUTATION	DEM.	% DEM; / PARTICIP.	MUTES	TAUX DE MUTATION
3 ans	8544	51,17%	4514	52,83%	8136	47,37%	3266	40,14%
4 et 5 ans	3027	18,13%	1808	59,73%	3327	19,37%	1640	49,29%
plus de 5 ans	5127	30,70%	2877	56,11%	5343	31,11%	2478	46,38%
Total	16698	100,00%	9199	55,09%	16806	100,00%	7384	43,94%

3.3 Les satisfaits selon la typologie des demandes

3.3.1 Les demandes satisfaites au titre de l'art 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

3.3.1.1 La satisfaction des demandes de priorité au titre du rapprochement de conjoints

4314 titulaires ont demandé un rapprochement de conjoints, 3738 ont eu satisfaction, soit plus de 86%.

Le taux de mutation global des titulaires en rapprochement de conjoints, en hausse depuis 2011, s'améliore fortement cette année. L'évolution la plus importante est pour les CPE puis les professeurs d'EPS.

Corps	2014			2015			variation taux 2014/2015
	demandes	mutés	taux	demandes	mutés	taux	
Agrégés (hors eps) et certifiés	2747	2259	82,24%	2750	2444	88,87%	6,64%
COP	56	39	69,64%	40	25	62,50%	-7,14%
CPE	212	169	79,72%	197	188	95,43%	15,71%
EPS	523	443	84,70%	532	522	98,12%	13,42%
PLP	829	551	66,47%	795	559	70,31%	3,85%
Total	4367	3461	79,25%	4314	3738	86,65%	7,39%

Prise en compte de la bonification de non limitrophie :

Rappel : La bonification de 200 points se cumule avec les points de séparation et est attribuée dès lors que la séparation des conjoints est effective sur des académies non limitrophes.

Titulaires RC non limitrophie 2015

Corps	Total demandes RC	Dem avec 200 pts	Mutés avec 200 pts	Tx de sat avec 200 pts	Dem sans 200 pts	Mutés sans 200 pts	Tx de sat sans 200 pts
AGREGES	500	217	201	92,6	283	224	79,2
CERTIFIES	2298	1159	1090	94,0	1139	976	85,7
COP	40	14	13	92,9	26	12	46,2
CPE	197	103	102	99,0	94	86	91,5
PEPS	484	349	347	99,4	135	128	94,8
PLP	795	375	288	76,8	420	271	64,5
Total général	4314	2217	2041	92,1	2097	1697	80,9

Nous observons sur la population des titulaires que le taux de satisfaction pour les conjoints ne bénéficiant pas des points de non limitrophie est largement inférieur à ceux qui peuvent les comptabiliser. Ainsi, en 2015 les premiers sont satisfaits à 80,9% lorsque les seconds le sont à 92,1% soit 11,2 points d'écart.

(En 2014 les premiers étaient satisfaits à 73% lorsque les seconds l'étaient à 85,1% soit 12,1 points d'écart).

Sur la population qui cumule les 2 types de bonifications (séparation et non limitrophie) les professeurs d'EPS sont les personnels qui obtiennent le plus fort taux de satisfaction avec 99,4% (l'an dernier ce furent les agrégés avec 91,3%) contrairement aux PLP lesquels, même s'ils gagnent 4,1 points cette année sont ceux dont le taux est le plus bas avec 76,8% contre 72,7% en 2014. L'écart entre le taux le plus haut et le plus bas est de 22,6 points.

Ces observations se confirment concernant les enseignants mutés en rapprochement de conjoints sans la bonification de non limitrophie.

Corps	RC Mutés	RC obtenant leur vœu 1			RC obtenant un autre vœu		RC traités en extension	
		2015		% Rappel 2014	Autre vœu	%	extension	%
Agrégés (hors eps) et certifiés	2444	2390	97,79	92,92	39	1,60	15	0,61
COP	25	21	84,00	92,31	4	16,00	0	0,00
CPE	188	185	98,40	89,35	1	0,53	2	1,06
EPS	522	520	99,62	94,81	1	0,19	1	0,19
PLP	559	530	94,81	89,29	24	4,29	5	0,89
Total	3738	3646	97,54	92,40	69	1,85	23	0,62

Le taux de satisfaction total des titulaires en **rapprochement de conjoints, mesuré par l'obtention du vœu 1**, est en très nette hausse par rapport à 2014 (+5.14 pts).

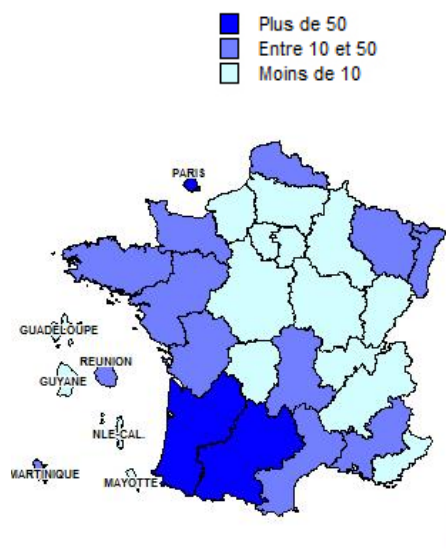
3.3.1.2 Focus sur les demandes de rapprochement de conjoints non satisfaites

La part des titulaires **non mutés** en rapprochement de conjoints est la plus faible de ces 3 dernières années.

Titulaires non mutés avec une demande RC	2013					2014					2015				
	Demandes avec 2 ans de séparation ou plus		Demandes avec moins de 2 ans de séparation		Total	Demandes avec 2 ans de séparation ou plus		Demandes avec moins de 2 ans de séparation		Total	Demandes avec 2 ans de séparation ou plus		Demandes avec moins de 2 ans de séparation		Total
	avec enfant(s)	sans enfant	avec enfant(s)	sans enfant		avec enfant(s)	sans enfant	avec enfant(s)	sans enfant		avec enfant(s)	sans enfant	avec enfant(s)	sans enfant	
Agrégés (hors eps) et certifiés	114	114	171	218	617	97	110	136	145	488	72	50	97	87	306
COP	10	3	4	7	24	3	4	7	3	17	7	3	4	1	15
CPE	3	14	24	26	67	1	5	15	22	43	0	0	6	3	9

EPS	5	29	36	86	156	4	10	18	48	80	0	1	1	8	10
PLP	140	96	91	81	408	115	58	58	47	278	86	45	64	41	236
Total	272	256	326	418		220	187	234	265		165	99	172	140	
Total	528		744			407		499			264		312		
% par rapport au total des demandes des titulaires en RC (4314)	11.85%		16.71%		1272	9.31%		11.42%		906	6,11%		7,23%		576

Demandes non satisfaites au titre du rapprochement de conjoint des titulaires au mouvement interacadémique 2015

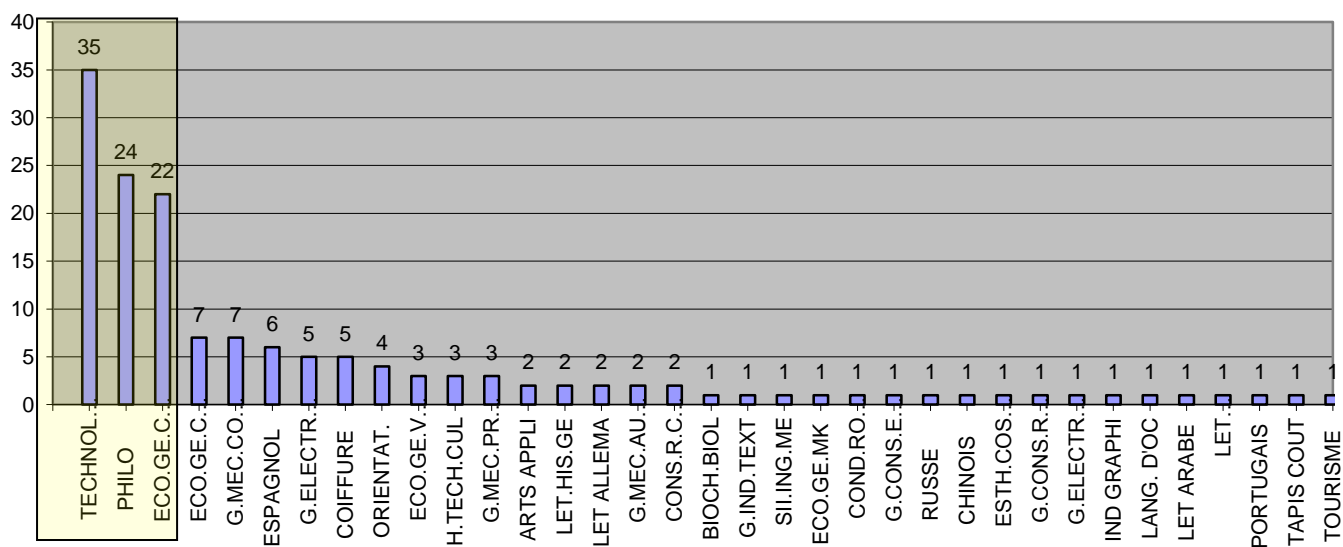


L'absence de satisfaction est liée aux vœux des candidats portant sur les académies les plus demandées.

3 académies concentrent plus de 50 demandes de rapprochement de conjoints non satisfaites, soit 209 demandes représentant 36% du total des RC non mutés.

Parmi les 264 demandes en rapprochement de conjoints non satisfaites avec plus de deux ans de séparation, **152 enseignants sont en situation de séparation depuis au moins 3 ans..** Parmi eux, 81 (53,3 %) se concentrent dans les 3 disciplines qui enregistrent 22 demandes ou plus non satisfaites.

Rapprochement de conjoints non satisfait avec 3 ans et + de séparation



Répartition des 152 demandes non satisfaites (3 ans de séparation et plus), par années de séparation			
	3 ans	4 ans	5 ans et plus
2011	145	74	141
2012	125	67	116
2013	122	82	74
2014	86	78	64
2015	46	53	53

3.3.1.3 La satisfaction des demandes de priorité au titre du handicap

92 demandes bonifiées sur 1087 n'ont pu être satisfaites faute de capacités d'accueil dans les académies sollicitées soit un **taux de mutation de 91,5%**.

Taux de mutation des participants au mouvement interacadémique 2015

	Dem.	Mut.	Tx de satisfaction
100 pts et 1000 pts	113	112	99,1
Uniquement 100 pts	286	212	74,1
Uniquement 1000 pts	688	671	97,5
Sous-total des demandes bonifiées au titre du handicap	1087	995	91,5

3.3.1.4 La satisfaction des demandes au titre de l'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire

Avec 63,1 % en 2015, le taux de satisfaction pour les demandes avec bonification APV/REP+ est en augmentation de 0.9 point par rapport à celui de 2014 où il était de 62.2%.

Synthèse MNGD 2015 (epp avril 2015)			
Nbre agents affectés en etb apv / rep +	dont demandeurs à mutation inter15	dont assortis d'une bonif apv / rep +	dont mutés au titre de la bonif apv / rep +
39035	4397	4172	2632

Corps	2012	2013	2014	2015
	Mutés avec bonif APV	Mutés avec bonif APV	Mutés avec bonif APV	Mutés avec bonif APV/REP+
Agrégés (hors eps) et certifiés	685	606	615	1741
CPE	50	44	34	131
EPS	193	177	163	456
PLP	130	135	154	304
Total des satisfaits	1058	962	966	2632
Taux de satisfaction	63.5%	63.5%	62.2%	63.1%

Titulaires mutés au mouvement interacadémique 2015 avec ou sans bonification APV

Type de demande		Total	RRE	Convenance personnelle	Mutation simultanée	RC	Vœu préférentiel	
SANS bonification APV	Participants	12526	165	4028	1017	3429	3887	
	Mutés	Nbre	6567	101	2057	434	2935	1040
		%	52,4	61,2	51,1	42,7	85,6	26,8
AVEC bonification APV	Participants	4172	37	1464	366	885	1420	
	Mutés	Nbre	2632	29	957	212	803	631
		%	63,1	78,4	65,4	57,9	90,7	44,4

3.3.2 Les autres types de demandes

3.3.2.1 La satisfaction des demandes en convenance personnelle

Les enseignants qui ne bénéficient d'aucune priorité de mutation (mutation en convenance personnelle), lesquels représentent 32,7% des mutés (3014/9199) sont satisfaits à 54,8%.

	2012	2013	2014	2015
Demandes	5488	5540	5510	5492
Satisfaits	2373	2403	2564	3014
Taux de satisfaction en %	43,2	43,3	46,5	54,8

3.3.2.2 La satisfaction des demandes de mutations simultanées

Les enseignants en mutation simultanée, lesquels représentent 7% des mutés sont satisfaits à 46,7%.

	2012	2013	2014	2015
Demandes	1557	1558	1544	1383
Satisfaits	566	531	564	646
Taux de satisfaction en %	36,4	34	36,5	46,7

3.3.2.3 La satisfaction des demandes au titre du vœu préférentiel

Les enseignants bénéficiant de la seule bonification au titre du vœu préférentiel, lesquels représentent 18,1% des mutés, obtiennent satisfaction à 31,4%.

	2012	2013	2014	2015
Demands	5568	5440	5188	5307
Satisfaits	843	793	687	1671
Taux de satisfaction en %	15,1	14,6	13,2	31,4

3.3.2.4 La satisfaction des demandes au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant

Les demandes de rapprochement de la résidence de l'enfant sont satisfaites à 64,3%. Les cas entrant dans ce cadre sont néanmoins marginaux puisqu'ils ne représentent que 1,4% des mutés.

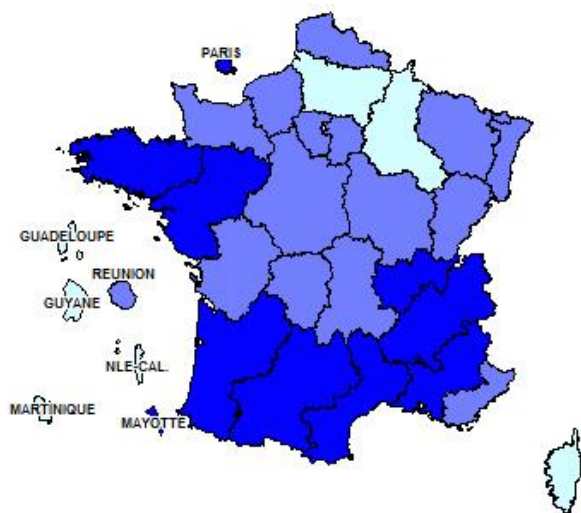
	2012	2013	2014	2015
Demands	189	187	197	202
Satisfaits	114	114	108	130
Taux de satisfaction en %	60,3	60,9	54,8	64,3

3.4 La répartition des demandes satisfaites par académie

3.4.1 Résultats des demandes d'entrée

Académies obtenues par les titulaires en vœu au mouvement interacadémique 2015

- Plus de 300 satisfaits
- Entre 100 et 300 satisfaits
- Moins de 100 satisfaits



Les académies qui accueillent le plus de titulaires satisfaits sur leur vœu 1 sont :

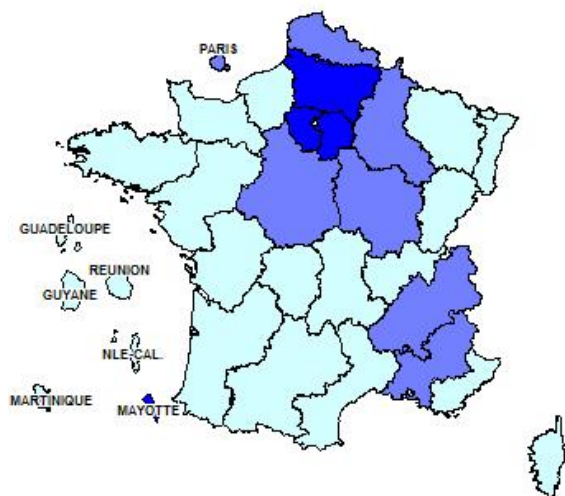
- BORDEAUX (669)
- MAYOTTE (661)
- TOULOUSE (547)
- MONTPELLIER (509)
- RENNES (505)
- LYON (450)
- AIX MARSEILLE (445)
- PARIS (444)
- GRENOBLE (434)
- NANTES (419)

A noter que ce sont en 2015 exactement les mêmes académies depuis 5 ans.

3.4.2 Résultats des demandes de sortie

Répartition par académie d'origine des titulaires sortants au mouvement interacadémique 2015

- Plus de 500
- Entre 200 et 500
- Moins de 200



Les 9 199 titulaires qui obtiennent leur mutation quittent principalement 2 académies qui concentrent 41,2% des mutés (+5.8 pt) :

- CRETEIL (2 051 sorties)
- VERSAILLES (1 738 sorties)

A l'opposé, parmi les 21 académies qui enregistrent moins de 200 mutés, 6 académies métropolitaines en totalisent chacune moins de 100. Elles représentent, ensemble, 5,8% des mutés.

- BESANCON (94)
- CAEN (86)
- RENNES (67)
- LIMOGES (64)
- CLERMONT-FERRAND (53)
- CORSE (26)

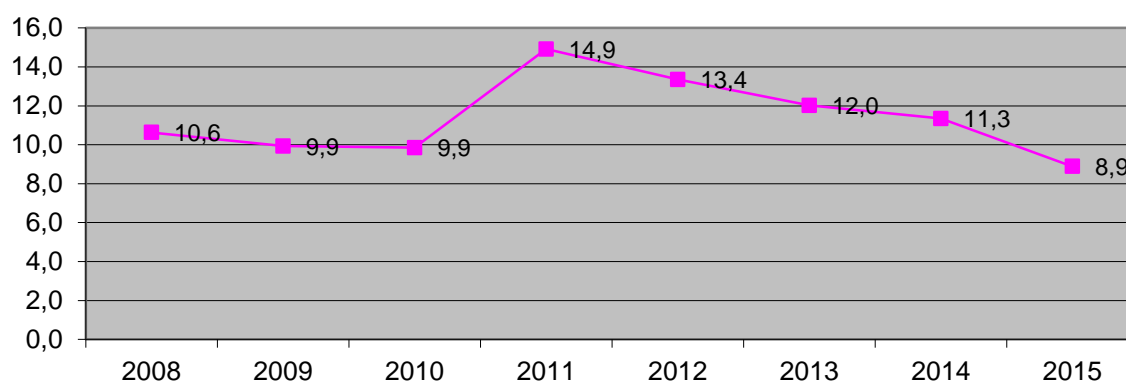
4- LE MOUVEMENT DES NEO-TITULAIRES

Taux de satisfaction

Les néo-titulaires obtiennent satisfaction sur leur vœu 1 à 64,8% (+5.2 pts par rapport à 2014).

	2014				2015			
	Sur vœu 1	Sur autres vœux	En ext.	Total	Sur vœu 1	Sur autres vœux	En ext.	Total
Agrégés (hors eps) et certifiés	4794	2320	883	7997	8195	3251	1097	12543
COP	31	27	8	66	67	36	5	108
CPE	231	151	55	437	480	214	40	734
EPS	488	316	82	886	1105	431	71	1607
PLP	1469	605	307	2381	1761	772	379	2912
Total	7013	3419	1335	11767	11608	4704	1592	17904
	59,60	29,06	11,35	100%	64,83	26,27	8,9	100%

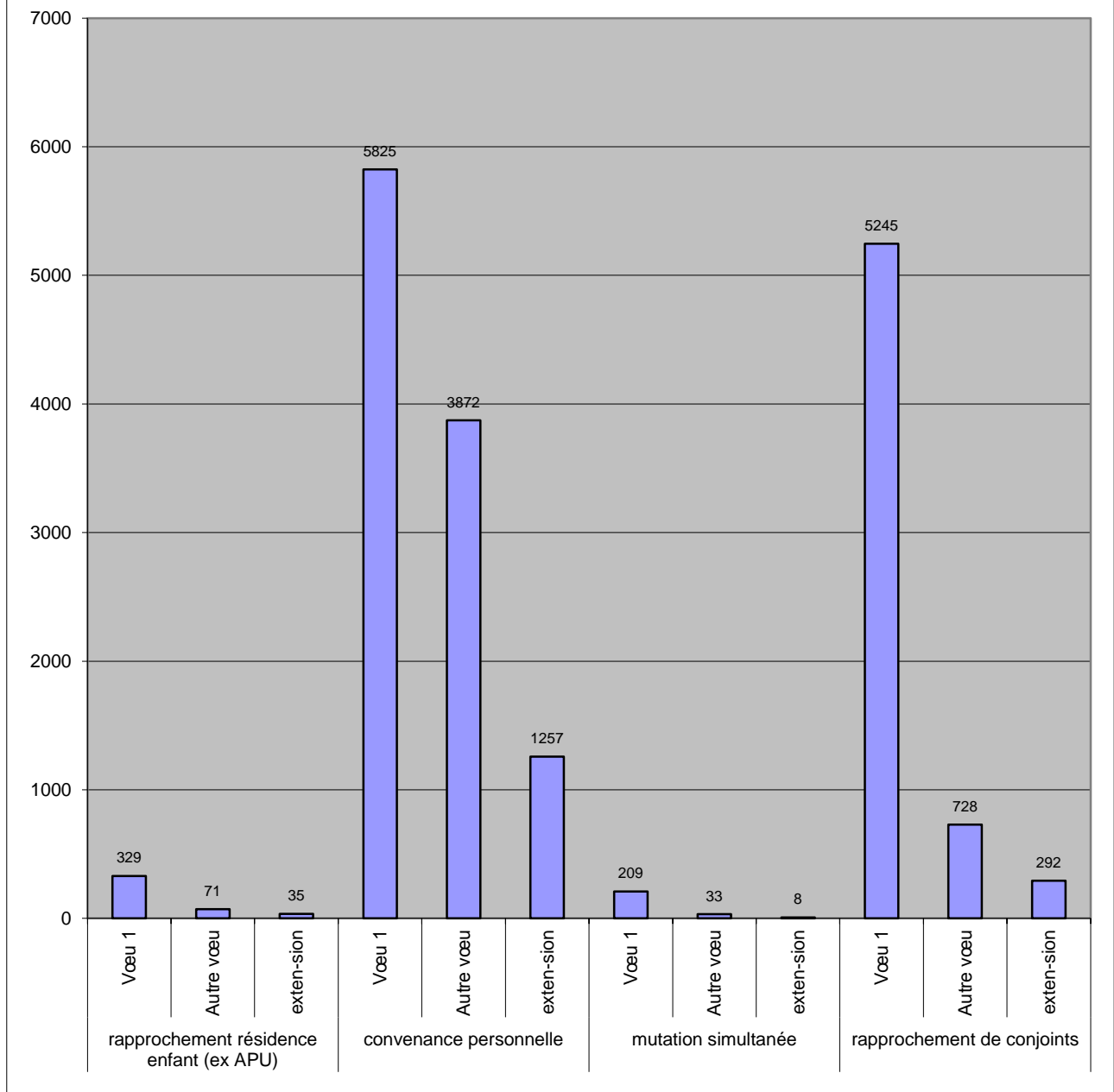
Taux de mutation en extension des néo-titulaires



La part des néo-titulaires mutés selon la procédure « d'extension des vœux » est en baisse pour la 4^{ème} année consécutive.

Ces mutations représentent 8,9% des mutations des néo-titulaires soit 2,4 pts de moins qu'en 2014.

MUTATION DES NEO-TITULAIRES PAR TYPE DE DEMANDE



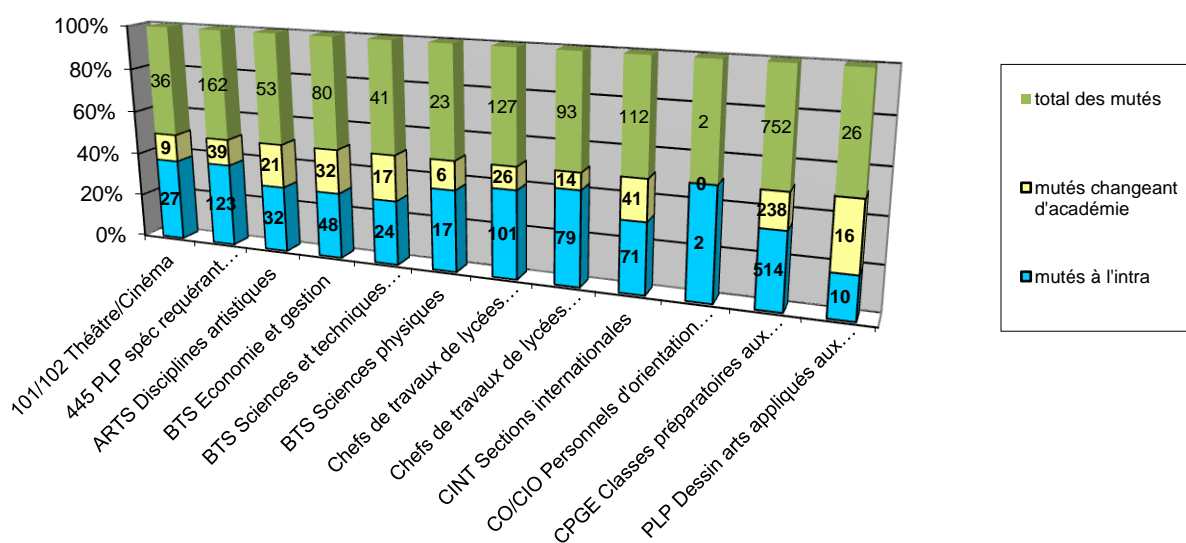
En rapprochement de conjoints, 83,7% des néo-titulaires obtiennent leur vœu 1.

5- LES MOUVEMENTS SPECIFIQUES

Les mouvements en CPGE représentent 49,3% des demandes de mutation sur postes spécifiques (-4,3% par rapport à 2014) ; les agrégés forment à eux seuls 93,4% des candidatures (-1.5 pts par rapport à 2014).

Sur l'ensemble des mouvements spécifiques, 1 364 agents obtiennent satisfaction, soit 19,3% des participants. Parmi eux, 961 (soit 70,5%) ne changent pas d'académie. Le caractère très majoritairement intra-académique des mouvements spécifiques est le plus accentué pour le mouvement des chefs de travaux (88,2% et 85,3%).

MOUVEMENTS	2015						2014					
	Total des demandes		Total des mutés Tx de mut		Dont mutés intra		Total des demandes		Total des mutés Tx de mut		Dont mutés intra	
	Valeur	Part			Valeur	Part	Valeur	Part			Valeur	Part
101/102 Théâtre/Cinéma	296	4,2	34	11,5	25	73,5	281	4,3	36	12,8	27	75,0
445 PLP spéc requérant certaines compétences	492	7,0	142	28,9	97	68,3	451	6,9	162	35,9	123	75,9
ARTS Disciplines artistiques	156	2,2	43	27,6	28	65,1	139	2,1	53	38,1	32	60,4
BTS Economie et gestion	364	5,1	111	30,5	79	71,2	305	4,7	80	26,2	48	60,0
BTS Sciences et techniques industrielles	332	4,7	42	12,7	29	69,0	206	3,1	41	19,9	24	58,5
BTS Sciences physiques	245	3,5	22	9,0	18	81,8	257	3,9	23	8,9	17	73,9
Chefs de travaux de lycées professionnels	456	6,5	136	29,8	120	88,2	421	6,4	127	30,2	101	79,5
Chefs de travaux de lycées techniques	251	3,6	95	37,8	81	85,3	245	3,7	93	38,0	79	84,9
CINT Sections internationales	814	11,5	107	13,1	55	51,4	635	9,7	112	17,6	71	63,4
CO/CIO Personnels d'orientation et d'information	23	0,3	7	30,4	5	71,4	21	0,3	2	9,5	2	100,0
CPGE Classes préparatoires aux grandes écoles	3482	49,3	606	17,4	412	68,0	3508	53,6	752	21,4	514	68,4
PLP Dessin arts appliqués aux métiers d'art	158	2,2	19	12,0	12	63,2	80	1,2	26	32,5	10	38,5
Total	7069	100,0	1364	19,3	961	70,5	6549	100,0	1507	23,0	1048	69,5
Total hors mouvement PLP et CIO	6396						5997					
Total des demandes des agrégés hors mouvements PLP et CIO	3987						3982					
	62,3						66,4					
Total des demandes des agrégés mouvement CPGE	3252						3330					
	93,4						94,9					



6- FOCUS SUR LES NOUVEAUTES 2015

➤ Focus sur les bonifs "APV / REP+" des titulaires

Corps / pts bonifs	AGREGE			Corps / pts bonifs	CERTIFIE		
	Dem	mut	Tx de mut		Dem	mut	Tx de mut
60	87	37	42,5	60	672	373	55,5
120	32	17	53,1	120	315	204	64,8
180	42	24	57,1	180	244	154	63,1
240	32	20	62,5	240	217	163	75,1
300	22	19	86,4	300	98	84	85,7
320	52	40	76,9	320	288	226	78,5
350	26	22	84,6	350	90	67	74,4
400	93	81	87,1	400	343	260	75,8
Total général	386	260	67,4	Total général	2267	1531	67,5
Corps / pts bonifs	PEPS			Corps / pts bonifs	PLP		
	Dem	mut	Tx de mut		Dem	mut	Tx de mut
60	149	79	53,0	60	179	71	39,7
120	111	64	57,7	120	89	31	34,8
180	71	41	57,7	180	70	35	50,0
240	50	34	68,0	240	56	27	48,2
300	28	28	100,0	300	34	15	44,1
320	57	52	91,2	320	73	38	52,1
350	25	23	92,0	350	39	22	56,4
400	88	85	96,6	400	134	65	48,5
Total général	579	406	70,1	Total général	674	304	45,1
Corps / pts bonifs	CPE			Corps / pts bonifs	Total		
	Dem	mut	Tx de mut		Dem	mut	Tx de mut
60	68	23	33,8	60	1155	583	50,5
120	40	15	37,5	120	587	331	56,4
180	41	16	39,0	180	468	270	57,7
240	36	13	36,1	240	391	257	65,7
300	15	11	73,3	300	197	157	79,7
320	35	24	68,6	320	505	380	75,2
350	5	5	100,0	350	185	139	75,1
400	26	24	92,3	400	684	515	75,3
Total général	266	131	49,2	Total général	4172	2632	63,1

➤ **Observations sur la prise en compte des services antérieurs pour les ex CTEN**

Le taux global de satisfaction est en très nette augmentation cette année. (+5.9%)

Les enseignants classés au 5ème et à partir du 6ème échelon suite à la prise en compte de leurs services antérieurs bénéficient d'un taux de mutation bien supérieur à ceux obtenant la bonification de 100 points. (respectivement : +6.4% et +4.2%)

		Participants	Mutés sur voeu1	Taux de satisfaction
Mvt interacadémique 2014	Total	3871	2772	71,6
Mvt interacadémique 2015	Total	3882	3009	77,5
	Sous-totaux par points	Participants	Mutés sur voeu1	Taux de satisfaction
	100	2437	1838	75,4
	115	939	768	81,8
	130	506	403	79,6

7- FOCUS SUR LES PLP

I- Rappel du nombre de participants global

- Nombre de participants MNGD 2015 : 34602 (16698 titulaires ; 17904 néo-titulaires)

Ratio des demandes de mutation entre les titulaires et néo-titulaires :
48.2% de titulaires contre 51,8% de néo-titulaires.

II- Les participants PLP

- Nombre de participants PLP : **6032** (contre 5528 en 2014)
 - Total des mutés PLP : 4177 (contre 3512 en 2014)
 - Taux de mutation : 78,8% (contre 63,5% en 2014)

- Population des PLP titulaires : **3120** (contre 3147 en 2014)
 - Total des mutés : 1265 (contre 1131 en 2014)
 - Taux de mutation : 40,5% (contre 35,9% en 2014)
 - Mutés sur vœu 1 : 1094 (contre 915 en 2014)
 - Taux de satisfaction sur vœu 1 : 86,5% (contre 80,9% en 2014)

Zoom sur les 1855 PLP non mutés lors du MNGD 2015

① Rappel 2014 : 2016 PLP non mutés

- 10,2% des PLP non mutés ont un barème de 1000 points ou plus, **190** enseignants
- 89,8% des PLP non mutés ont un barème inférieur à 1000 points, soit 1665 enseignants.

① Sur les 1855 enseignants PLP non mutés, **339** ont demandé une académie où, pour leurs disciplines respectives, il n'y avait pas de capacité (18,2%).

- ❖ Sur la population des **190** enseignants ayant un barème supérieur à 1000 points :
 - **8** enseignants ont un barème supérieur ou égal à 2000 points
 - 32 enseignants ont un barème qui se situe entre 1500 et 2000 points
 - 150 enseignants ont un barème supérieur à 1000 points mais inférieur à 1500 points.
- ❖ Les **8** enseignants dont le barème est supérieur à 2000 points demandent les académies suivantes :
 - La Réunion (5 demandes/8 dont aucun entrant pour l'une des disciplines)
 - La Guadeloupe (1 demande)
 - La Martinique (1 demande)
 - Lille (1 demande mais aucun entrant dans la discipline)

Répartition des PLP non mutés par académies

Académies demandées en vœu 1	Non mutés
Aix-Marseille	83
Amiens	1
Besançon	31
Bordeaux	198
Caen	61
Clermont-Ferrand	62
Corse	36
Dijon	17
Grenoble	33
Guadeloupe	37
Guyane	10
Lille	62
Limoges	26
Lyon	47
Martinique	58
Mayotte	62
Montpellier	173
Nancy-Metz	31
Nantes	126
Nice	39
Orléans-Tours	14
Paris	48
Poitiers	55
Reims	1
Rennes	131
La Réunion	187
Rouen	18
Strasbourg	21
Toulouse	186
Versailles	1
Total	1855

54% des non mutés ont demandé les 6 académies suivantes: Bordeaux, La Réunion, Toulouse, Montpellier, Rennes et Nantes. (Plus de 100 demandes non satisfaites)

III- Les mutations

27103 enseignants affectés (19092 en 2014)

9199 titulaires mutés (7301 titulaires mutés en 2014)

Taux de mutation des enseignants titulaires : 55,1% (43,9% en 2014)

Corps	Total des demandes	Total des mutés	Tx de mut	Total des demandes titulaires	Total des mutés titulaires	Tx de mut	Dont titulaires mutés sur vœu 1	Tx de sat
AGREGE	3071	2291	74,6	1872	1092	58,3	930	49,7
CERTIFIE	20284	16730	82,5	8931	5377	60,2	4912	55,0
COP	258	165	64,0	150	57	38,0	48	32,0
CPE	1548	1082	69,9	814	348	42,8	326	40,0
PEPS	3409	2658	78,0	1811	1060	58,5	983	54,3
PLP	6032	4177	69,2	3120	1265	40,5	1094	35,1
Total général	34602	27103	78,3	16698	9199	55,1	8293	49,7

Evolution des taux de mutation par corps des titulaires, 2013-2015 :

CORPS	2013			2014			2015		
	PARTICIPANTS	MUTES	TAUX DE MUTATION	PARTICIPANTS	MUTES	TAUX DE MUTATION	PARTICIPANTS	MUTES	TAUX DE MUTATION
Agrégés (hors eps) et certifiés	10700	4874	45,55%	10689	5181	48,47%	10644	6364	59,79%
COP	161	45	27,95%	170	52	30,59%	150	57	38,00%
CPE	835	259	31,02%	807	250	30,98%	814	348	42,75%
EPS	2138	760	35,55%	1993	770	38,64%	1970	1165	59,14%
PLP	3343	1083	32,40%	3147	1131	35,94%	3120	1265	40,54%
Total	17177	7021	40,87%	16806	7384	43,94%	16698	9199	55,09%

Le rapprochement de conjoints :

9711 enseignants mutés en RC (3738 titulaires; 5973 néo-titulaires)
Taux de satisfaction global : 91,8%

Corps	Total des demandes	Total mutés au titre du RC	Tx de satisfaction global
AGREGE	791	708	89,5
CERTIFIE	6086	5750	94,5
COP	107	90	84,1
CPE	545	514	94,3
PEPS	761	742	97,5
PLP	2289	1907	83,3
Total général	10579	9711	91,8

Rappel 2014

Le taux de satisfaction des PLP mutés au titre du RC était de 81,3%, soit inférieur de 2 points à celui du MNGD 2015.

Corps	Total des demandes	Total mutés au titre du RC	Tx de satisfaction globale
Agrégés	753	639	84,9
Certifiés	4894	4373	89,4
COP	100	77	77,0
CPE	431	365	84,7
PEPS	685	595	86,9
PLP	2070	1683	81,3
Total général	8933	7732	86,6

Corps	Total des demandes	Demandes titulaires RC	Demandes stagiaires	Total mutés au titre du RC	Titulaires mutés au titre du RC	Stagiaires mutés au titre du RC	Tx de satisfaction global	Tx de satisfaction des titulaires
AGREGÉ	791	500	291	708	425	283	89,5	85,0
CERTIFIÉ	6086	2298	3788	5750	2066	3684	94,5	89,9
COP	107	40	67	90	25	65	84,1	62,5
CPE	545	197	348	514	188	326	94,3	95,4
PEPS	761	484	277	742	475	267	97,5	98,1
PLP	2289	795	1494	1907	559	1348	83,3	70,3 *
Total général	10579	4314	6265	9711	3738	5973	91,8	86,6

*(+3,85 pts par rapport à 2014 où le taux était de 66,47%)

Satisfaction des titulaires mutés en RC (2015 et 2014)

Corps	Mvt inter 2015						
	Mutés	Vœu 1	%	Autre vœu	%	extension	%
Agrégés (hors eps) et certifiés	2444	2390	97,79	39	1,60	15	0,61
COP	25	21	84,00	4	16,00	0	0,00
CPE	188	185	98,40	1	0,53	2	1,06
EPS	522	520	99,62	1	0,19	1	0,19
PLP	559	530	94,81	24	4,29	5	0,89
Total	3738	3646	97,54	69	1,85	23	0,62

94,8% des PLP mutés au titre du RC sont satisfaits sur leur vœu 1.

Rappel MNGD 2014

Corps	Mvt inter 2014						
	Mutés	Vœu 1	%	Autre vœu	%	extension	%
<i>Agrégés (hors eps) et certifiés</i>	2259	2099	92,92	112	4,96	48	2,12
COP	39	36	92,31	3	7,69	0	0,00
CPE	169	151	89,35	7	4,14	11	6,51
EPS	443	420	94,81	12	2,71	11	2,48
PLP	551	492	89,29	37	6,72	22	3,99
Total	3461	3198	92,40	171	4,94	92	2,66

Focus sur le RC des titulaires avec la bonification de non limitrophie

Rappel : La bonification de 200 points, qui se cumule avec les points de séparation, est attribuée dès lors que la séparation des conjoints est effective sur des académies non limitrophes.

Titulaires en situation de rapprochement de conjoints – MNGD 2015

Corps	Tot dem RC tit	Dem avec 200 pts	Mutés avec 200 pts	Tx de sat avec 200 pts	Dem sans 200 pts	Mutés sans 200 pts	Tx de sat sans 200 pts
AGREGES	500	217	201	92,6	283	224	79,2
CERTIFIES	2298	1159	1090	94,0	1139	976	85,7
COP	40	14	13	92,9	26	12	46,2
CPE	197	103	102	99,0	94	86	91,5
PEPS	484	349	347	99,4	135	128	94,8
PLP	795	375	288	76,8	420	271	64,5
Total général	4314	2217	2041	92,1	2097	1697	80,9

Titulaires en situation de rapprochement de conjoints – MNGD 2014

Corps	Total demandes RC	Dem avec les 200 pts	Mutés avec les 200 pts	Tx de sat avec sep+ 200 pts	Dem sans 200 pts	Mutés sans 200 pts	Tx de sat sans 200 pts
AGREGES	532	219	200	91,3	313	233	74,4
CERTIFIES	2254	1120	982	87,7	1134	881	77,7
COP	56	24	21	87,5	32	18	56,3
CPE	212	126	106	84,1	86	63	73,3
PEPS	484	348	307	88,2	136	99	72,8
PLP	829	418	304	72,7	411	247	60,1
Total général	4367	2255	1920	85,1%	2112	1541	73,0%

Zoom sur les enseignants non mutés en RC

Titulaires non mutés avec demande RC	2014					2015				
	Demandes avec au moins 2 ans de sep. avec enfant	Demandes avec au moins 2 ans de sep. sans enfant	Demandes avec moins de 2 ans de sep. avec enfant	Demandes avec moins de 2 ans de sep. sans enfant	Total	Demandes avec au moins 2 ans de sep. avec enfant	Demandes avec au moins 2 ans de sep. sans enfant	Demandes avec moins de 2 ans de sep. avec enfant	Demandes avec moins de 2 ans de sep. sans enfant	Total
Agrégés (hors eps) et certifiés	97	110	136	145	488	72	50	97	87	306
COP	3	4	7	3	17	7	3	4	1	15
CPE	1	5	15	22	43	0	0	6	3	9
EPS	4	10	18	48	80	0	1	1	8	10
PLP	115	58	58	47	278	86	45	64	41	236
Total	220	187	234	265	906	165	99	172	140	576
Total	407		499			264		312		

Titulaires non mutés avec une demande RC	demandes	non mutés	taux 2015	taux 2014	taux 2013
Agrégés (hors eps) et certifiés	2750	306	11,13%	17,76%	22,92%
COP	40	15	37,50%	30,36%	45,28%
CPE	197	9	4,57%	20,28%	30,04%
EPS	532	10	1,88%	15,30%	27,91%
PLP	795	236	29,69%	33,53%	44,11%
Total	4314	576	13,35%	20,75%	28,57%

**Répartition par disciplines des 131 titulaires non mutés au titre du RC
ayant au moins 2 ans de séparation**

Mouvement interacadémique 2015

discipline	Total général	Années de séparation										
		2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	
P8011 ECO.GE.COM	30	9	3	6	1	6	1	2		1	1	
P8012 ECO.GE.CPT	16	9	1	4	1	1						
P4100 G.MEC.CON	14	7	3	2	1		1					
P5200 G.ELECTROT	9	4	2	1		2						
P7420 COIFFURE	7	2	1	2						2		
P8013 ECO.GE.VEN	6	3	1	1		1						
P0210 LET.HIS.GE	5	3	1	1								
P0221 LET ALLEMA	5	3						1	1			
P4550 G.MEC.AUTO	5	3		2								
P2200 G.IND.TEXT	3	2	1									
P4200 G.MEC.PROD	3		1	2								
P4500 G.MECA.ENG	3	3										
P6500 ARTS APPLI	3	1	2									
P8510 H.TECH.CUL	3			2	1							
P2400 G.I.S.MET	2	2										
P2450 CONS.R.CAR	2		1		1							
P3010 G.CONS.ECO	2	1	1									
P7200 BIOTECHNOL	2	2										
P0222 LET ANGLAI	1	1										
P0223 LET ARABE	1								1			
P0226 LET ESPAGN	1			1								
P1400 TECHNO.	1	1										
P2235 TAPIS COUT	1								1			
P3020 G.CONS.REA	1		1									
P3100 GENIE THER	1	1										
P5100 G.ELECTRON	1			1								
P6310 COND.ROUTI	1				1							
P7300 SC.TEC.MED	1	1										
P7410 ESTH.COSME	1					1						
Total général	131	58	19	25	6	11	2	3	3	3	3	1

Parmi les demandes de mutation en RC non satisfaites en 2015 - tous corps confondus - 45,83% des situations correspondent à des enseignants séparés depuis au moins 2 ans. Concernant la population des PLP ce taux s'élève à 55,51%.

35% des enseignants PLP non mutés dans ce cadre concernent uniquement les 2 disciplines d'économie gestion suivantes : P8011 et P8012.

Le handicap :

Corps	Mouvement interacadémique 2015		
	Demandes	Mutés	Tx de mut.
AGREGE	45	37	82,2
CERTIFIE	549	514	93,6
COP	12	12	100,0
CPE	65	60	92,3
PEPS	53	50	94,3
PLP	363	322	88,7
Total général	1087	995	91,5

Mouvement interacadémique 2015 au titre de la bonification "handicap" au 27/04/15

Corps	Uniquement 100 pts					Uniquement 1000 pts					100 pts et 1000 pts				
	Dem.	Mutés	Tx de mut.	Mutés sur vœu 1	Tx de sat.	Dem.	Mutés	Tx de mut.	Mutés sur vœu 1	Tx de sat.	Dem.	Mutés	Tx de mut.	Mutés sur vœu 1	Tx de sat.
AGREGE	13	8	61,5	7	53,8	28	25	89,3	25	89,3	4	4	100	4	100
CERTIFIE	151	121	80,1	102	67,5	333	328	98,5	326	97,9	65	65	100	59	90,8
COP			0,0		0,0	10	10	100	10	100	2	2	100	2	100
CPE	13	9	69,2	7	53,8	46	45	97,8	45	97,8	6	6	100	6	100
PEPS	18	15	83,3	12	66,7	28	28	100	28	100	7	7	100	7	100
PLP	91	59	64,8	43	47,3	243	235	96,7	231	95,1	29	28	96,6	24	82,8
Total général	286	212	74,1	171	59,8	688	671	97,5	665	96,7	113	112	99,1	102	90,3

Rappel sur les bonifs "APV / REP+" des titulaires

Corps / pts bonifs	AGREGES			CERTIFIES			CPE		
	Dem	mut	Tx de mut	Dem	mut	Tx de mut	Dem	mut	Tx de mut
60	87	37	42,5	672	373	55,5	68	23	33,8
120	32	17	53,1	315	204	64,8	40	15	37,5
180	42	24	57,1	244	154	63,1	41	16	39,0
240	32	20	62,5	217	163	75,1	36	13	36,1
300	22	19	86,4	98	84	85,7	15	11	73,3
320	52	40	76,9	288	226	78,5	35	24	68,6
350	26	22	84,6	90	67	74,4	5	5	100,0
400	93	81	87,1	343	260	75,8	26	24	92,3
Total général	386	260	67,4	2267	1531	67,5	266	131	49,2
Corps / pts bonifs	PEPS			PLP			Total		
	Dem	mut	Tx de mut	Dem	mut	Tx de mut	Dem	mut	Tx de mut
60	149	79	53,0	179	71	39,7	1155	583	50,5
120	111	64	57,7	89	31	34,8	587	331	56,4
180	71	41	57,7	70	35	50,0	468	270	57,7
240	50	34	68,0	56	27	48,2	391	257	65,7
300	28	28	100,0	34	15	44,1	197	157	79,7
320	57	52	91,2	73	38	52,1	505	380	75,2
350	25	23	92,0	39	22	56,4	185	139	75,1
400	88	85	96,6	134	65	48,5	684	515	75,3
Total général	579	406	70,1	674	304	45,1	4172	2632	63,1

8- LES CHIFFRES CLES

- Nombre de participants : 34602 (16698 titulaires ; 17904 néo-titulaires)
- Mutations réalisées des titulaires : 9199 (7384 en 2014 soit un taux de mutation à 55,1% (43,9% en 2014)
- 2/3 des participants ont moins de 5 ans d'ancienneté de poste (identique à 2014)
- 10 académies concentrent 55.1% du total des demandes. (Bordeaux ; Paris ; Rennes ; Toulouse ; Versailles ; Montpellier ; Lille ; Nantes ; Grenoble ; Lyon)
- ① Plus de 50% des participants titulaires (8603) sont originaires de Versailles, Créteil ou Amiens.

Les priorités légales :

- Demande en RC en légère baisse (-0.7pt) : 30,5% cette année contre 31,2% du total des demandes en 2014.
- 86,6% des titulaires en RC ont obtenu satisfaction (3738 mutés/4314 demandes) dont près de 97.5% sur leur vœu 1 : +5.1 pt de satisfaction par rapport à 2014 où le taux était de 92,4%
- 5 académies concentrent plus de 275 demandes de RC non satisfaites pour les titulaires soit 47,7% du total des RC non mutés. (Paris ; Bordeaux ; Toulouse ; Montpellier ; Rennes)
- 83,7% des néo titulaires en RC obtiennent leur vœu 1, + 6.6% par rapport à 2014 (77.1%)
- 1087 demandes au titre du handicap en 2014 (805 en 2014)
92 demandes bonifiées non satisfaites soit un taux de satisfaction à 91.5% en 2015 (87.67% en 2014).
- Taux de satisfaction REP+/APV : 63,1% (62,2% en 2014).

Titulaires / Néo-titulaires :

Pour les titulaires

- Taux de satisfaction convenance personnelle : 54,8% (46,5% en 2014)
- Taux de satisfaction mutation simultanée : 46,7% (36.5% en 2014)
- Taux de satisfaction vœu préférentiel : 31,4% (13,2% en 2014)
- Taux de satisfaction RRE : 64,3% (54.8% en 2014)
- Les 9199 titulaires qui obtiennent une mutation quittent principalement Créteil et Versailles (41,1% des mutés)
- Age moyen des mutés : 38 ans (41 ans chez les PLP) c'est 1 an de moins que lors du précédent mouvement.

Pour les néo-titulaires

- Obtention du vœu 1 à 64,8% (59.6% en 2014)
- Satisfaction sur autre vœu: 26,2% (29% en 2014)
- Taux de mutation en extension : 8,9% (11.4% en 2014)

Les mouvements spécifiques :

- 7069 demandes enregistrées (5900 par des titulaires ; 1169 par des néo-titulaires)
- 49.2% des demandes concernent les CPGE demandées à 93.4% par les agrégés.